



Remboursement TVA à 20 %

Par madouar

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition d'un appartement en VEFA en 2024 pour ma résidence principale avec un taux réduit de 5,5%. Pour des raisons personnelles, je projette de déménager aujourd'hui et mettre cet appartement en location. Mais je dois d'abord reverser aux services fiscaux le complément d'impôts résultant de la différence entre ce taux réduit (5,5%) et le taux normal (20%).

Dois je aller directement aux impôts ou passer d'abord par un notaire, et quelles sont les procédures et démarches ?
Merci